

LICENCE / ASSURANCE

SAISON 2025	LICENCE FFS simple (RC)	QTE	LICENCE PRIMO	QTE	LICENCE Médium	QTE	LICENCE optimum	QTE	TOTAL
Né(e) en 2010 et après	42 €		59 €		70 €		91 €		
Né(e) en 2009 et avant	47 €		64 €		75 €		96 €		

LICENCE FAMILIALE	146 €		203 €		243 €		313 €		
TOTAL LICENCE									

cadre à remplir uniquement en cas de licence simple

NOM ASSURANCE	<input type="text"/>	N° TEL	<input type="text"/>
N° ADHERENT	<input type="text"/>	N° TEL	<input type="text"/>
NOM ASSISTANCE	<input type="text"/>		

vérifiez que vous avez souscrit à une « individuelle accident » couvrant la pratique du ski.

Le montant des frais de recherche et sauvetage sont sous votre responsabilité auprès de votre assurance en cas d'accident

ADHESION

Adhésion au club:
1 personne = 26€ ; 2 personnes = 36€ ; 3 personnes = 41€, A partir de 4 adhérents/famille Maxi = 46 €

Participation accompagnateur	60 € x =	
Brassard	5 € x =	
Passé Région (si pas déjà utilisé) N°:		-
CARTE (DEPARTEMENT ISERE) "pensez à l'apporter"		-
PASS SPORT né(é) entre le 16/09/2006 et le 31/12/2018 bénéficiant de (ARS) justificatif du mail une seule utilisation de cette aide	50 € x =	-
Pass Jeunesse (avoir entre 6 et 17 ans, résider sur la commune les Avenières-Veyrins-Thuellin, demande à faire à la mairie avant l'inscription au ski club)	50 € x =	-
FRAIS D'INSCRIPTION PASSAGE DES ETOILES		
AVEC carnet de remise des étoiles ESF (pour renouvellement) "pensez à l'apporter"	5 € x =	
SANS carnet de remise des étoiles ESF (1ère inscription ou oubli)	7 € x =	
NE PARTICIPERA PAS AU PASSAGE DES ETOILES (cocher)→		
TOTAL ADHESION		

TOTAL : LICENCE + ADHESION =

Mode de règlement	ESPECES =	date encaissement
	CHEQUE N°	31/12/2024

TICKETS SORTIES SAMEDI

Tickets donnés le :	par:	N°:			
			Prix du Ticket	29 €	QTE
			TOTAL : TICKETS =		
			TOTAL : TICKETS =		
			TOTAL : TICKETS =		

	dates encaissement
ESPECES =	
CHEQUE N°	31/01/2025
CHEQUE N°	28/02/2025
CHEQUE N°	15/03/2025

Nom Prénom
Signature de l'adhérent, date, lu et approuvé

Pour les encadrateurs: licence dirigeant avec prise en charges par le club de la différence de prix pour cette saison avec l'obligation de participer à un minimum de **6 sorties** pour la saison